

6. LE TRANSPORT

Les jeunes conseillers pourront bénéficier sur inscription auprès de la SIJ du transport à la demande pour se rendre aux différents lieux de réunions. Une adhésion à la mairie devra être réalisée et renouvelée chaque année. Les transports sont pris en charge par la communauté de communes et par la commune du jeune élu.

TU SOUHAITES FAIRE BOUGER LES CHOSES ?

#Sois acteur
de ton
territoire !

#Viens
voter !

Contact :

Delphine PERON - Structure Info Jeunes (SIJ)
07 64 38 94 68 • d.peron@loudéac-communauté.bzh
www.bretagnecentre.bzh

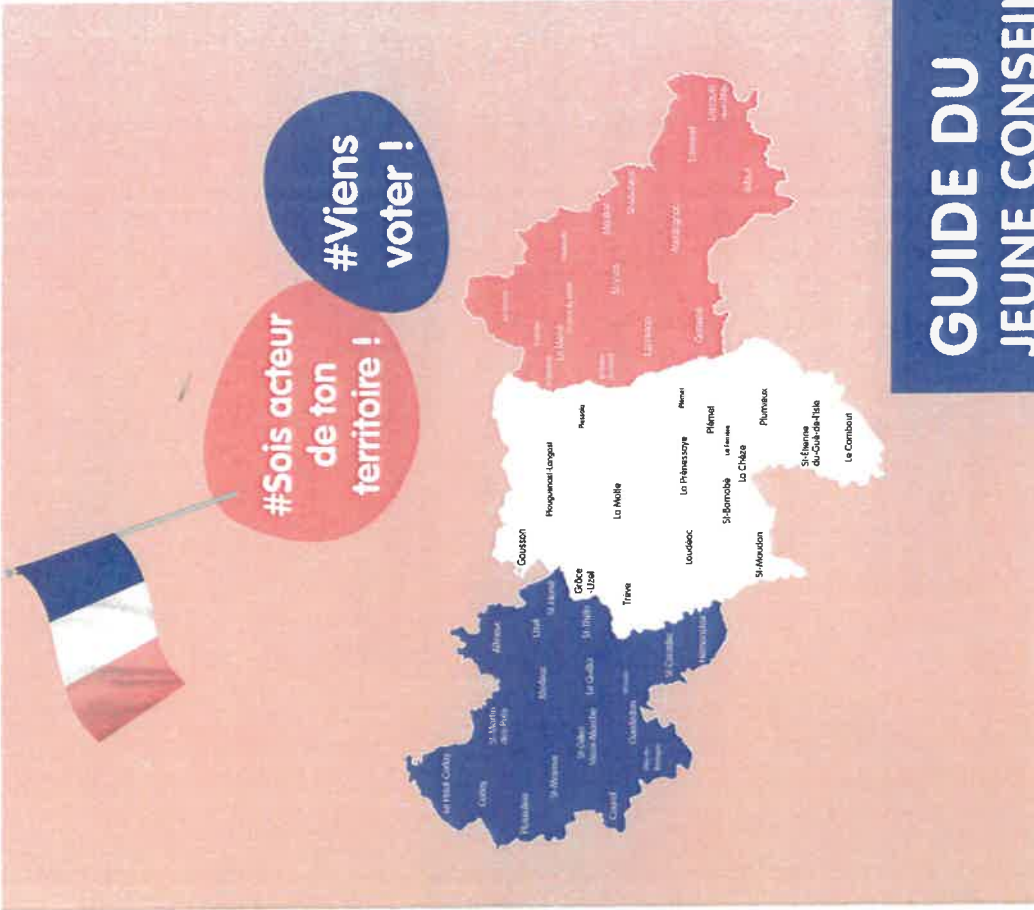
info
jeunes

CIAS
LOUDEAC
communauté



LE TRI
+ FACILE

DÉPLIANT



Conception : Loudéac communauté - Mars 2026 • Crédits : Freepik, Shutterstock • Ne pas jeter sur la voie publique • Impression : Imprimerie du centre Bretagne

GUIDE DU JEUNE CONSEILLER

CCJ • CIAS Loudéac communauté

2026-2028



Bretagne Centre

1. LE CCJ : POURQUOI ?

La création d'un Conseil Communautaire de Jeunes (CCJ), s'inscrit dans une dynamique citoyenne.

Ta participation à la vie démocratique prend toute sa mesure. Le CCJ est une instance participative, un espace de paroles et d'actions.

Il te permet de :

- › Faire entendre ta voix
- › Recueillir les idées des jeunes
- › Prendre part aux décisions afin de réaliser des projets
- › Rencontrer d'autres jeunes du territoire et créer du lien
- › Découvrir et apprendre la citoyenneté
- › Informer les jeunes sur les projets organisés par le CCJ sur le territoire

2. LE CCJ : COMMENT CA MARCHE ?

Le CCJ sera composé d'un représentant par commune.

La durée du mandat est fixée à **2 ans**.

Le CCJ se réunit en assemblée plénière sous la présidence de coprésidents.

Les jeunes sont élus au sein de leurs communes au suffrage universel direct à la majorité relative.

Le-la président-e du CCJ est élu-e au suffrage universel direct à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second tour.

3. QUI PEUT EN FAIRE PARTIE ?

Les jeunes nés en 2013 et 2014. (exceptés les jeunes ayant déjà été élus).
Les jeunes des 38 communes de Laudéac communauté.

4. LE RÔLE DU JEUNE CONSEILLER

Tu as pour missions de :

- › Faire entendre la voix des jeunes au sein d'une instance communautaire
- › Proposer des projets solidaires pour la jeunesse du territoire
- › Découvrir et faire découvrir les richesses de leur patrimoine territorial
- › Apprendre le fonctionnement de la République, ses actualités afin de devenir un citoyen responsable

Tu es force de propositions et d'idées :

- › Dans différents domaines : sport, culture, environnement
- › Dans la mise en œuvre des projets
- › Dans les actions menées sur le territoire pour les partager

5. LES RÉUNIONS

Les jeunes forment des groupes de travail selon les projets.

Les réunions auront lieu :

- Le mercredi après-midi de 14 h 30 à 16 h 30
- sur l'ensemble du territoire, une fois par mois.

Des intervenants pourront être conviés à ces réunions pour aider à l'élaboration des différents projets et découvrir différentes formes d'engagement. Des visites pourront aussi être proposées.

Les jeunes conseillers pourront présenter leurs projets en présence du Président de la communauté de communes, de la Vice-présidente du CIAS, des jeunes élus et des informatrices jeunesse.